

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21122 - 78ÈME ANNÉE

La Région vote pour la création de l'Agence d'Innovation de La Réunion

Maya Césari : «Faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation les leviers d'avenir»

Lors de l'assemblée plénière de la Région Réunion le 15 décembre dernier, les élus ont voté pour la création de l'Agence d'Innovation de La Réunion. Les raisons de la création de ce nouvel outil, ses objectifs et son organisation ont été présentés par Maya Césari, Conseillère régionale déléguée à l'Innovation et à l'Economie bleue.

« L'innovation est un formidable levier de développement pour notre territoire. L'innovation constitue aujourd'hui une politique publique à part entière à La Réunion. Des financements sont consacrés à la recherche et à l'innovation, notamment au travers des Programmes européens FEDER, mais aussi provenant de l'État et de la collectivité régionale notamment. Des pôles d'innovation et de transferts de technologie dynamiques ont vu le jour pour accompagner les projets. Plusieurs pépites, souvent méconnues, ont émergé grâce à la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement de l'innovation sur le territoire.

Aussi, le Comité Régional pour l'Innovation (CRI), notre instance informelle de travail et d'échanges sur l'innovation, qui rassemble une soixantaine d'acteurs, n'a eu de cesse de s'élargir à de nouveaux acteurs essentiels du territoire, à l'image des EPCI, qui font désormais partie du pilotage du CRI. Car l'innovation ne se décrète pas. Elle est d'abord une affaire de collaboration. Elle est le fruit d'un long processus de développement et de travail en commun. »

Des efforts restent à faire

« Pour autant, si l'innovation est désormais passée dans le langage commun à La Réunion, et si de grands efforts ont permis l'émergence rapide d'un système régional de recherche et d'innovation dynamique, force est de constater que des efforts considérables restent à faire pour :

- Augmenter les capacités humaines, en termes de nombre de diplômés du supérieur, de chercheurs et d'innovateurs, et de développement de la culture de

l'entrepreneuriat et de l'innovation,

- Mieux rapprocher les entreprises locales du monde de la recherche et faire en sorte qu'elles investissent davantage en la matière

- Ouvrir davantage notre système régional de recherche et d'innovation à l'international

- Concentrer l'effort régional de recherche et d'innovation qui reste aujourd'hui trop fragmenté en une multiplicité d'acteurs et de thématiques prioritaires du territoire

- Développer les coopérations entre les acteurs du territoire pour transformer les actifs de la recherche en solutions,

- Inciter les entreprises privées à investir dans la recherche et l'innovation,

- Renforcer le pilotage politique de la stratégie régionale de spécialisation intelligente. »

« L'innovation outil majeur au service de La Nouvelle Économie de La Réunion »

« Dans ce contexte et forte de ce constat, nous avons décidé de faire de l'innovation un outil majeur au service de La Nouvelle Économie de La Réunion. Faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation les leviers d'avenir pour notre île, telle est notre ambition de transformation territoriale pour nous permettre d'ici aux 20 prochaines années d'aller vers plus de souveraineté alimentaire, énergétique, sanitaire, économique, écologique et humaine.

Qu'il s'agisse d'énergies renouvelables, de déchets, de protection de notre environnement, de soutien à notre économie sociale et solidaire, de lutte contre l'illettrisme, de santé ou encore de transports, notre île peut et doit devenir un territoire de solutions innovantes basées sur l'éthique, la durabilité environnementale, la pertinence sociale et sociétale et la frugalité.

La mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente S3 vers la S5 (Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Sociale et Sustainable / Smart Specialisation Strategy for Sustainable and Social development), nécessite le déploiement

d'une gouvernance inclusive et une bonne coordination de nos efforts de recherche et d'innovation. »

« Améliorer la performance du système régional de recherche et d'innovation »

« Annoncée dans l'axe 2 du projet de mandature 2021-2028, l'Agence régionale d'innovation que nous vous présentons aidera à opérer ces transformations et à respecter la condition favorisante fixée par l'Europe.

L'enjeu principal de cette Agence d'innovation est de contribuer à améliorer la performance du système régional de recherche et d'innovation et d'accompagner les innovations publiques du territoire.

La collectivité régionale a mené depuis plusieurs mois des travaux qui ont permis de retenir la forme associative pour cette future agence avec pour perspective une évolution possible en GIP.

C'est dans ces conditions que les statuts de l'association Agence d'innovation de La Réunion sont aujourd'hui approuvés par l'assemblée plénière et les quatre élus qui y siègeront pour la collectivité régionale sont Jean Pierre Chabriat, Pascal Plante, Normane Omarjee et moi-même. »

Missions de l'Agence

« Plus particulièrement, l'Agence a pour missions :

- de réaliser des actions de conseil, d'analyse stratégique et de prospective, notamment pour appuyer les actions du comité régional d'innovation (CRI),

- de participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie liée à l'innovation sur la base d'un partenariat entre la Région Réunion, l'État, le Département de la Réunion et les établissements publics de coopération intercommunale, d'une mobilisation des acteurs de l'écosystème et d'une volonté de déployer une politique ambitieuse de visibilité à l'international et d'insertion dans les réseaux,

- de contribuer au développement d'une innovation responsable dans toute sa dimension (innovation technique et scientifique, innovation sociale et sociétale, innovation territoriale, innovation des entreprises, etc.), reposant sur l'éthique, la durabilité environnementale, la pertinence sociale et sociétale, la frugalité en vue, notamment, d'apporter des actions aux grands défis du territoire et de développer de

nouveaux gisements d'activités et d'emplois en cohérence avec « la Nouvelle économie »,

- de suivre et animer les plans d'actions développés au niveau régional, telle la S5,

- d'accompagner les acteurs publics et privés locaux dans leurs démarches de recherche et d'innovation, via notamment, la valorisation des actifs de la recherche, l'accompagnement et le développement de réponses à des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt nationaux ou européens, le développement et l'innovation territoriale, l'accompagnement à la recherche de fonds privés dédiés à l'innovation, etc. »

Organisation de l'Agence

« Afin de s'assurer de la meilleure représentativité du territoire, il est proposé de constituer trois collèges de membres répartis comme suit :

Le collège des institutionnels publics, qui comprend la Région, le Département et les EPCI. L'État est invité permanent.

Le collège des acteurs socio-professionnels qui comprend les chambres consulaires, tout organisme professionnel syndical ou socio-professionnel intéressé par l'objet social de l'Agence et souhaitant participer régulièrement à ses activités.

Le collège des acteurs de l'innovation qui comprend toute personne morale publique ou privée poursuivant des activités spécifiquement dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche et/ou l'innovation, telle que les universités, les instituts de recherche, le pôle de compétitivité, la technopole, etc., mais également les établissements assurant le financement desdites activités.

Les statuts de l'association précisent également le fonctionnement de la gouvernance de l'Agence, sur la base d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'Administration, d'un Président, d'un trésorier et d'un Conseil Scientifique.

L'année 2023 sera l'année de la concrétisation de cette agence et du lancement du plan d'action de la stratégie S5.

Je vous souhaite donc une année 2023 sous le signe de l'innovation responsable dans tous les domaines. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

L'avenir financier du Département est hasardeux pour Jean-Yves Langenier

À l'occasion de la séance plénière du Département, le 14 décembre 2022, l'élu communiste Jean-Yves Langenier a mis en exergue les difficultés financières que va traverser la collectivité dans un avenir proche.

Conseiller départemental PCR, Jean-Yves Langenier est intervenu lors dans le débat sur le budget primitif 2023 du Département de La Réunion. Suite à la présentation du budget par Cyrille Melchior, président du Département, le conseiller départemental communiste a fait part de son analyse.

Selon Cyrille Melchior, président du Département, le Budget primitif 2023 de la Collectivité « s'inscrit dans un contexte économique et social difficile », nécessitant un engagement fort pour la population. Ce budget est en hausse de près de 47 millions d'euros : le budget 2023 s'élève ainsi à 1,265 milliards d'euros.

Point de vue du président du Département

Ce budget primitif 2023 assure « la continuité de la mise en œuvre du plan de mandature validé il y a an. Son élaboration, dans une démarche collaborative, a permis d'intégrer les incertitudes liées au contexte international, à la dynamique d'inflation, et à la hausse continue des dépenses relatives aux allocations de solidarité (APA et PCH) », selon le Président du Département.

« Ce budget nous permettra de poursuivre nos actions en faveur des Réunionnais et des territoires, conformément aux orientations budgétaires (présentées en novembre 2022) et qui traduisent une réelle montée en puissance dans plusieurs domaines tels que l'habitat, la proximité renforcée, l'action sociale, l'insertion, l'aménagement du territoire, la transition écologique et solidaire

ou encore le développement agricole », a expliqué Cyrille Melchior.

Toutefois, « nous avançons avec prudence, mais une grande détermination, pour servir au mieux les Réunionnais et accompagner le développement de notre territoire à travers les 10 axes de notre plan de mandature. Cela, en proposant une vision résolument optimiste, volontariste et bienveillante de l'action publique qui met l'humanité réunionnaise au cœur de nos préoccupations », a précisé le président de la collectivité.

Attention à l'impact de « grandes mesures nationales »

Pourtant, Jean-Yves Langenier, conseiller départe-

mental du Part Communiste Réunionnais, a dit « ne pas être aussi dithyrambique que les autres élus, car je crois que les grandes mesures nationales, dont la suppression de la CVAE, auront un impact sur les finances du Département ».

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) « était la dernière des recettes fiscales ou le Département pouvait agir sur le taux, ce ne sera désormais plus le cas ». Sa suppression impactera les budgets des départements, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes qui ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique.

« Le Département n'aura plus de recette fiscale sur laquelle agir. De plus, on sera à la merci de l'État qui n'a d'ailleurs pas été généreux avec le Département », a indiqué Jean-Yves Langenier. Ce dernier fait référence à la décentralisation du RSA, dont la dette non compensée de l'État a impacté les finances du Département.

Aujourd'hui, « le contexte n'est plus aussi dynamique que dans le passé. Le pacte dit de confiance du gouvernement va obliger le Département à diminuer ses dépenses réelles de fonctionnements de 0,5 %, hormis inflation, on n'a plus cette marge de manœuvre. On sera prit en tenaille, car il faudra faire face à une diminution de la fiscalité ».

Baisse du budget de l'insertion, de l'emploi et de l'environnement

Concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement des 9 compétences du Département pour l'année 2022/2023, « on voit dans certains cas le montant inscrit est en baisse par rapport à l'exercice passé, hormis pour l'autonomie des personnes âgées ».

Ainsi, dans le secteur de l'Insertion, l'emploi, le logement et la coopération, le montant est passé de 94,4 millions d'euros en 2022, à 89,9 millions d'euros en 2023. Même constat concernant par exemple l'environnement, le tourisme et l'aménagement des hauts, les dépenses étaient de 34 millions en 2022 contre désormais 30,7 millions en 2023.

Concernant l'épargne nette, « qui permet de faire des emprunts », elle est en baisse, passant de 25,6 millions en 2022 à 16,4 millions en 2023, soit une diminution de 9,2 millions (- 36 %).

« On voit que le plan de mandature est ambitieux, est-ce que l'on aura les moyens de mettre en œuvre ce plan ? Car les chiffres montrent des difficultés à venir », a posé Jean-Yves Langenier.

Oté

Tan k'lyèw i konétra pa ékri sé lo shassèr k'va rakonte sa vi

Mézami mi rapèl in zour mwin lété Sin-Pyèr, in landroi bande kamarade téi fé in ropa partaz é mi rapèl nou té apré diskite dsu la guèr bande maron é déssèrtin téi koné dé shoz la dsu. Mé mi rapèl la réflékssyon in madame pétète kamarade avèk nou mé nou téi koné pa èl tro bien.

Donk madam-la téi di koman konprande bann maron la fé la guèr lontan é demoune i koné pa koman zot la fé, kèl koté zot téi réfiyé, koman zot téi amenn zot guèr. L'èrla in madame la di pou toulmoune antande : « Sa té in bande voyou, in bande térorist èl la di é dann son famiye antouléka lété sak bande vyé moune téi di ! »

Pou mon par mwin la di:« Toultan ké lyèw i konète ar pa ékri, sé lo shassèr va rakonte son vi, é li va rakonte son fasson ali, pa la fasson lyèw nora rakonté si li téi gingn kominiké ! »

Mézami in n'afèr sèryé mi panss, sé ké sak i koné ékri épi sak i koné kozé — kominiké — sé zot, final de konte k'i rakonte lo passé é i fagote an mèm tan lo prézan épi lo fitir. Mézami sak i ékri, sak i rézone, épi sak i fé travaye son majinassion, sé li k'i pran lo kontrol : sé li ki di sak lé bien épi sak lé pa bien, sé li k'i rakonte koman lété lé shoz avan-in tan wi koné pa é li ossi li koné pa mé li fabrike so tan-la é sé li k'i rakonte donk sé li ké néna rézon.

Mon vyé famiye la rakonte amwin in zour dann Sint-Klotide, in zour, Gasparin in om politik dann tan lété apré fé in diskour avèk bande zoli mo, bande zoli fraz, li téi di mèm détroi kozman pou fé rir é l'avé in bon pé d'moune apré ékoute ali ; bande shantèz légliz ossi téi ékoute ali é toudinkou in shan tèz la kora, la di :

« Bravo ! Bravo ! Sof kouk ti di, mé k'ti koz bien ! »

Mi koné pa sak zot i panss de sa mé mi pé di azot sa i mérite ni rofléshi la dsu. Mi panss solman sa i done azot lanvi po rofléshi, pou konprande, pou rode lo diskour vré pou fé pass in lidé vré. Sé sa ké lé kapital, zot i panss pa ?

A bon ékoutèr, salu.

Justin